

N°	4	5	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

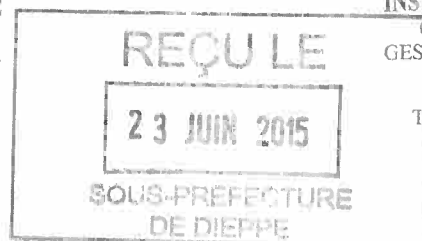
OBJET :	L'an deux mil quinze  Le mardi 16 juin, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LE VERN.
- Approbation du compte-rendu du CA du 11 mars 2015	Étaient présents ce jour : Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LE VERN, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, Mme TEMMERMANN, M. DEWAELE, M. LEJEUNE, M. MAQUET.  Absents excusés : Mme BORGEO, Mme COLIN, Mme DE WAZIERS (pouvoir à M. DEWAELE), M. DECORDE, M. GAUTIER (pouvoir à Mme LUCOT-AVRIL).
DATE DE LA CONVOCATION :	<b><u>- Approbation du compte-rendu du CA du 11 mars 2015</u></b>
26 mai 2015	<i>Le compte-rendu, annexé à la présente délibération, est approuvé à l'unanimité.</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat :  
Acte exécutoire le :  
le Président de l'Institution  
Emmanuel MAQUET

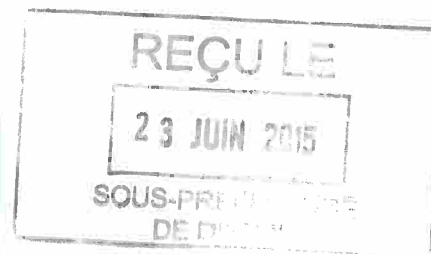
22/06/2015  
22/06/2015

Pour extrait conforme,  
le Président de l'Institution,  
Emmanuel MAQUET

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EP1B Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPTB Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com



## **EPTB Bresle**

**Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle**

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr  
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

# **COMPTE-RENDU DU**

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# **DU**

# **MERCREDI 11 MARS 2015**

**REPORT DU CA DU 06/03/15**

**Pièces à faire signer aux Conseillers généraux et invités :**  
*- Feuille de présence*

*Salle de réunion, 3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE - locaux de l'Institution*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 11 MARS 2015

\*\*

# COMPTE RENDU

\*\*

### Etaients présents

M. DESTRUEL, Conseiller général du canton de Gamaches, représentant du Président du Conseil Général de la Somme,  
M<sup>me</sup> LE VERN, Conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle, représentante du Président du Conseil général de la Seine-Maritime.

Mme DE SAINT GERMAIN, Secrétaire - EPTB Bresle,  
M. MACKELBERG, Animateur « Agro-environnemental » - EPTB Bresle,  
M. PROUST, Payeur départemental de la Seine-Maritime.

### Absents ou excusés :

M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray-Saint-Germer,  
M. BIENAIMÉ, Conseiller général du canton d'Offranville,  
M. DAVERGNE, Conseiller général du canton de Moyenneville,  
M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie,  
M<sup>me</sup> DE WAZIERS, Conseillère générale du canton d'Oisemont,  
M<sup>me</sup> HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est (pouvoir à Mme LE VERN),  
M. JACOB, Conseiller général du canton d'Hallencourt,  
M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest,  
M. LEFEVRE, Conseiller général du canton de Friville-Escarbotin,  
M<sup>me</sup> LUCOT-AVRIL, Conseillère générale du canton d'Aumale,  
M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault,  
M. PATIN, Conseiller général du canton de Grandvilliers, représentant du Président du Conseil général de l'Oise,  
M. RÉGNIER, Conseiller général du canton d'Eu (pouvoir à M. DESTRUEL).

M<sup>me</sup> GERBERT-GENTHON, Direction de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime,  
M<sup>me</sup> LABOUCARIÉ, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime,  
M. LOGEREAU, Direction du développement des Territoires - Conseil général de l'Oise,  
M. MAUGENDRE, Direction de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime,  
M<sup>me</sup> MÉLÉNEC, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme,  
M<sup>me</sup> TEULIÈRES, Directrice de l'environnement - Conseil général de l'Oise,  
M. TUEUR, Direction du développement des Territoires - Conseil général de l'Oise,  
M<sup>me</sup> VASSALLI, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 11 MARS 2015

\*\*

## COMPTE RENDU

\*\*

### SOMMAIRE

<b>1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 18 février 2015</b>	<b>4</b>
<b>2. Exercice budgétaire 2015</b> .....	<b>4</b>
2.1. Compte administratif 2014.....	4
2.2. Compte de gestion 2014.....	5
2.3. Budget primitif 2015.....	5
<b>3. Convention avec le Festival de l'Oiseau et de la Nature en Picardie --année 2015</b> .....	<b>7</b>

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 11 MARS 2015

\*\*

## COMPTE RENDU

\*\*

Début de la séance à 10h. Mme LE VERN ouvre la séance.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 18 février 2015**

Mme la Présidente demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur ce compte-rendu.

*☐ A l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune remarque, est approuvé.*

### **2. Exercice budgétaire 2015**

#### **2.1. Compte administratif 2014**

Le Compte Administratif 2014 reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'année 2014.

Mme de SAINT GERMAIN, sous-couvert de Mme la Présidente, présente le compte administratif 2014, sous format simplifié et annexé à l'ordre du jour du présent conseil.

Il est à noter que la majeure partie des dépenses réalisées en 2014 en section d'investissement concernent les opérations sous mandats entreprises par l'Institution dans le cadre de la restauration des ouvrages limitants la continuité écologique sur le cours d'eau de la Bresle et les aménagements d'hydraulique douce sur le bassin versant destinés à prévenir les risques d'inondation par ruissellement.

En section de fonctionnement, les frais de personnel représentent environ la moitié des dépenses de l'année 2014.

Le poste de dépenses consacré aux études et recherches (article 617) n'a, quant à lui, été consommé qu'à hauteur de 143 100€ sur les 225 700€ prévus. En effet, les études de fin du marché de rédaction et de relecture juridique du SAGE de la Bresle et des sous-bassins versants d'Eu-sud et d'Incheville n'ont pas été finalisées en 2014 ; la sous-traitance de l'accompagnement de l'EPTB pour la fin des opérations de consultation et d'enquête publique du SAGE, prévue suite à la démission de l'animatrice (inscription en DM n°1-2014), n'a pas abouti, faute de financements et d'accord de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le budget de 70 000€ prévu pour l'enquête publique du SAGE de la vallée de la Bresle (article 6226) n'a été consommé qu'à hauteur de 4 500€, les dépenses prévues à cet effet ne seront effectives qu'en 2015 et devraient être inférieures à l'estimatif.

Enfin, les opérations d'ordre de transfert entre sections représentent une part non négligeable du besoin de financement constaté en fonctionnement (70 000€ en dépenses et 13 500€ en recettes), au profit de la section d'investissement. Celles-ci concernent les écritures d'amortissement des immobilisations et des

charges de fonctionnement réparties sur plusieurs exercices, ainsi que les rectificatifs d'écritures entamés en 2012, à la demande de la pairie départementale (correction d'écritures mal imputées et restants dans les comptes de bilan du payeur).

Le doyen d'âge de l'assemblée, M. DESTRUEL, présente les résultats suivants de l'exercice 2014 :

	FONCTIONNEMENT €		INVESTISSEMENT €		
	EXERCICE 2014	REALISE 2014	EXERCICE 2014	REALISE 2014	RESTE A REALISER
DEPENSES	777 189,94	603 034,61	1 372 284,94	317 462,71	962 702,75
RECETTES		624 009,08		432 459,52	928 146,42
RESULTATS DE L'EXERCICE		20 974,47		114 996,81	
REPORT N-1		33 127,09		-17 168,63	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>54 101,56</b>		<b>97 828,18</b>	

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du compte administratif 2014 et s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Payeur départemental, l'adopte à l'unanimité.

Le Conseil autorise Mme la Présidente à affecter de la manière suivante les résultats de 2014 au Budget primitif 2015 :

- Résultat de la section de fonctionnement : inscription en recettes à l'article 002 au BP 2015 pour 54 101,56€
- Résultat de la section d'investissement : inscription en recettes à l'article 001 au BP 2015 pour 97 828,18€, le résultat des crédits de report étant négatif de 34 556,33€.

Le document officiel du Compte Administratif 2014 est signé par les membres du Conseil d'administration.

## 2.2. Compte de gestion 2014

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2014, de Monsieur le Payeur Départemental de la Seine-Maritime.

Le compte de gestion est à disposition de tous au secrétariat de l'Institution de la Bresle.

## 2.3. Budget primitif 2015

Mme LE VERN explique que pour parvenir à un projet de budget équilibré, sans augmentation des dotations départementales, les dépenses de fonctionnement ont dû être limitées dans la mesure du possible et des choix ont dû être faits, par rapport aux orientations budgétaires présentées et débattues lors du conseil d'administration du 18 février 2015.

Les propositions d'ajustements, par rapport aux dépenses prévisionnelles envisagées et exposées lors du DOB, sont les suivantes :

Matériel d'exposition	-1 420,00€
Bulletin de la Bresle	-2 500,00€

Inauguration "assises de l'eau" et visite de terrain	-5 500,00€
Travaux pour EPTB (amiante)	-15 000,00€
Réfection panneau entrée étang	-1 500,00€
Impression bilan animations pêche	-400,00€
Plaquette EPTB	-2 000,00€
Nouveau logiciel comptabilité	-3 100,00€
Stagiaires	-4 000,00€
Animateur SAGE - salaire révisé	-2 500,00€
2% de marge salariale au lieu de 3%	-2 400,00€
Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	-500,00€
Fournitures de petit équipement	-1 000,00€
Entretien étang	-2 000,00€
Entretien bâtiment	-1 000,00€
Carburant	-300,00€
Fournitures administratives	-200,00€
Prestations de service	-200,00€
Documentation	-200,00€
Formation extincteurs	-420,00€
Frais de réception	-500,00€
Timbres	-1 000,00€
Rapport d'activités - impression	-500,00€
Natura 2000 - sous-traitance de l'animation	-39 100,00€

Mme LE VERN explique combien la mission d'animation des mesures agro-environnementales NATURA 2000 est importante sur le bassin versant de la Bresle pour la préservation des milieux prairiaux de bord de cours d'eau qu'elles visent. En raison malheureusement d'incertitudes dans les financements de l'animation (et donc de la sous-traitance envisagée), le budget de l'Institution ne pouvant l'assumer cette année (les dépenses étant en année n sur ce dossier pour des recettes uniquement en année n+1, et sans avance possible, l'impact était trop conséquent pour le budget de l'EPTB en section de fonctionnement), elle propose qu'exceptionnellement, les dépenses liées à la sous-traitance Natura 2000 soient retirées du BP 2015.

Il est à noter tout de même que le budget 2015 tient compte des subventions liées à ce dossier, au titre des dépenses d'animation effectuées en 2014. L'an prochain, ces recettes ne pourront plus être comptabilisées dans les prévisions budgétaires.

M. MACKELBERG ajoute que ces mesures agro-environnementales visaient à préserver notamment, en partie, les retournements de prairies qui, depuis quelques mois sont de plus en plus engagés par les exploitants agricoles sur le bassin versant de la Bresle, tout du moins, côté 76, pour lequel l'Institution se doit de rendre un avis, à la demande du Préfet.

Cette mission confiée à l'Institution de la Bresle est très chronophage et consiste uniquement à délivrer un avis qui vise à sensibiliser l'agriculteur sur les conséquences des retournements qu'il prévoit sachant qu'en définitive, l'avis rendu, même s'il est demandé par l'agriculteur en vertu d'une décision préfectorale, n'est que consultatif et peut, de ce fait, ne pas être suivi par l'intéressé.

Mme LE VERN le rejoint et explique, qu'en effet, les mesures agro-environnementales Natura 2000 constituent un outil de prévention.

Les autres différents postes de dépense repris à travers le projet de budget 2015 restent conformes à ceux présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le budget primitif 2015 de l'Institution interdépartementale, proposé au conseil d'administration, est présenté équilibré en section de fonctionnement à 510 570,34 € (-34% par rapport à 2014) et en section d'investissement à 1 337 977,96 € (-2.5% par rapport à 2014). Ce budget tient compte des reports d'investissement de 2014.

Les dotations départementales sont prévues identiques à celles de 2014, à savoir 117 450€, respectivement, pour les départements de la Somme et de la Seine-Maritime et 26 100€ pour le département de l'Oise.

M. PROUST explique que les départements vont devoir, dans un proche avenir, augmenter leur contribution à l'Institution interdépartementale de la Bresle afin qu'elle puisse continuer à assumer ses missions.

Mme LE VERN lui répond que le nouveau statut de syndicat mixte confèrera à l'Institution une nouvelle donne financière, avec d'autres contributeurs. Elle estime compliqué de solliciter davantage de financements auprès des départements si très prochainement ils sont amenés à ne plus exercer les missions qui fondent les compétences de l'Institution à agir dans les domaines qui sont les siens.

M. PROUST lui demande quand ce nouveau statut est envisagé.

Mme LE VERN lui répond que le syndicat devrait être constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle lui répond également que le fait d'exercer la compétence GEMAPI à plusieurs intercommunalités permettra d'en mutualiser le coût entre les membres.

☞ *Après concertation, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité :*

- *adoptent le Budget primitif 2015,*
- *votent le Budget primitif 2015 au chapitre,*
- *entérinent les contributions annuelles de fonctionnement qui seront sollicitées, en 2015, auprès des départements, à savoir 117 450€ pour les départements de la Somme et de la Seine-Maritime et 26 100€ pour le département de l'Oise,*
- *autorisent la Présidente, le cas échéant, à souscrire à nouveau (ou à reconduire) en cas de besoin une ligne de trésorerie, un prêt relais, etc... ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par l'Institution,*
- *habilitent la Présidente à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget.*

Le document officiel du Budget Primitif 2015 est signé par les membres du Conseil d'administration.

### **3. Convention avec le Festival de l'Oiseau et de la Nature en Picardie – année 2015**

M. MACKELBERG explique que, chaque année, les services de l'Institution interdépartementale de la Bresle dispensent des animations à caractère culturel et/ou touristique, sur son bassin versant, à l'occasion des sorties « nature » organisées pour le compte du Festival de l'Oiseau, durant son festival annuel.



Afin de pouvoir poursuivre cette action de sensibilisation, le Festival de l'Oiseau sollicite la signature d'une convention avec l'Institution interdépartementale pour 2015.

☐ *Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à signer la convention, annexée à l'ordre du jour du conseil, avec le Festival de l'Oiseau, pour l'année 2015.*

\*\*\*

Mme LE VERN rappelle qu'elle reste Présidente de l'Institution interdépartementale de la Bresle jusqu'à la mise en place de la nouvelle assemblée, dont les membres seront désignés par les Départements de l'Oise, de la Seine-Maritime et de la Somme, à la suite des élections départementales.

La séance est levée à 11h15.